



## Les fiches thématiques du FIPHFP

### Les handicaps invisibles avec besoin d'accompagnement spécifique

#### J'accompagne un agent en situation de handicap psychique, mental, cognitif, ou avec trouble du spectre autistique (TSA)....

Le FIPHFP vous propose 3 solutions dédiées à ces différentes situations de handicap :

Dans un premier temps, la **Prestation d'Appui Spécifique (PAS)** : cf **fiche pratique n°1**

⇒ En première instance ou en cas d'urgence, une PAS est rapidement mobilisable pour réaliser un diagnostic et initier un accompagnement limité dans le temps.

Puis, l'aide « **fiche 22** » du catalogue des interventions : cf **fiche pratique n°2**

⇒ Puis, pour un soutien médico-professionnel au long cours, l'aide catalogue « **fiche 22** » est mobilisable sur prescription du médecin du travail.

Et enfin, le cas échéant, l'**Emploi Accompagné** (politique publique : article 52 de la Loi Travail) : cf **fiche pratique n°3**

⇒ En dernière instance si l'agent le souhaite, l'emploi accompagné, permet un accompagnement sur mesure, dans la durée, en tant que de besoin : un référent emploi accompagné (ou « job coach ») accompagne à la fois l'agent et l'employeur (collectif de travail, manager, RH etc...)

## Mémo SYNTHÈSE DES FICHES

Nom de l'aide ou de la prestation hors catalogue	Prescription possible par...	Durée	Montant	Prestataires
<b>Prestation d'Appui Spécifique</b> PAS (prestation hors catalogue)	Cap emploi, Pôle emploi, Mission Locale ou l'employeur sous convention FIPHFP ou le DTH en cas d'urgence	Ponctuelle de quelques semaines à quelques mois renouvelable	Gratuit pour l'employeur : financement FIPHFP via la convention de coopération avec l'Agefiph	Appointés par appels d'offres conjoints Agefiph FIPHFP contacts disponibles auprès de votre DTH
<b>Fiche 22 : Aide Catalogue</b> des Interventions du FIPHFP	Le médecin du Travail (ex-médecin de prévention)	Renouvelable annuellement sur prescription du médecin du travail	Prise en charge du FIPHFP selon les plafonds en vigueur dans le catalogue Remboursement sur factures acquittées sur la plateforme ou pré financement pour les employeurs sous convention	L'employeur désigne le prestataire de son choix
<b>Emploi Accompagné</b> (art 52) (prestation hors catalogue)	La MDPH : constitution du dossier de demande par l'agent assorti d'un certificat médical Ou prescription possible par Cap emploi, Pôle emploi ou une Mission locale	à durée indéterminée, que la personne soit en emploi chez l'employeur public, ou chez un autre employeur (public ou privé), ou qu'elle soit en recherche d'emploi	Gratuit pour l'employeur : financement FIPHFP via la convention de coopération avec l'Agefiph	Appointés par appels à projets conjoints ARS DIRECCTE Agefiph FIPHFP contacts disponibles auprès de votre DTH, du site du FIPHFP, des ARS...